



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION « LES ELFES ».	Décision 24/04/2026 N° DGS/2026/028

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite reconduire avec l'Association Les Elfes, le service de prestations d'entretien des espaces verts pour l'année 2026,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'ESAT Les Vallées Association « Les Elfes » sise 56 rue Victor Hugo - 37230 LUYNES, un contrat d'entretien des espaces verts communaux concernant 21 sites, pour l'année 2026.

La prestation comprend des travaux de tontes des espaces verts ainsi que l'évacuation des déchets.

La fréquence d'interventions est de 10 passages sur l'année civile.

Article 2 :

Le coût de l'entretien s'élève à : 12 493.97 € TTC (DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIMES), payable en 10 mensualités de 1 249.40 € de mars à décembre 2026.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 24 avril 2026

Le Maire,

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 27 AVR. 2026

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 27 AVR. 2026


Antoine MAQUIN



Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 037-213701394-20260424-DGS_2026_028-AR

